

Centre de compétences « intégration »

(groupes Bohème, Casa Mia, Akela, le Rivage, les Apparts*)

Mission :

Le centre de compétences « intégration » accueille des personnes adultes en situation de déficience intellectuelle légère à moyenne.

Il a pour mission de favoriser l'intégration et l'autonomie en milieu ordinaire, en offrant des soutiens et des programmes d'apprentissages adaptés aux besoins de chacun. Une participation sociale maximale est également visée, par le biais d'un accompagnement des personnes au niveau des loisirs, du travail, du sport et de la santé.

Plusieurs types d'accompagnement sont proposés, à savoir l'accompagnement institutionnel traditionnel au sein d'un groupe de vie, la possibilité d'accompagnement en studios indépendants, en Unité d'Accueil Partagé (UAP), en appartements intégrés au centre-ville et, pour terminer, en accompagnement à domicile en milieu ordinaire.

Organisation :

Ce centre de compétences est constitué de 5 groupes de vie, dont 4 situés à l'Avenue de Pra (hauts de Vevey) et un au centre-ville de Vevey (appartements intégrés).

Chaque personne accueillie dispose d'un espace privatif et personnalisé en fonction de ses besoins, de ses goûts et de ses envies. Des pièces communes chaleureuses et fonctionnelles sont à disposition, ainsi que des espaces sanitaires adaptés.

Les bâtiments de Pra sont situés dans des espaces de verdure avec une vue dégagée sur la ville et le lac. Les appartements de Vevey, quant à eux, sont situés au centre-ville, à deux pas du lac et de la Place du Marché.

Les résidents sont accompagnés par des collaborateurs majoritairement formés ou en formation.

*Les Apparts, situés à St-Légier et à Vevey, permettent d'accueillir sept résidents (dans trois appartements) qui bénéficient d'un accompagnement spécifique visant, à terme, leur intégration dans la société civile ; ils font l'objet d'une évaluation pointue de leur potentiel d'apprentissage, tout comme de leur motivation et de leur volonté d'apprendre. Le résident est ainsi partie prenante de son projet. Ces lieux de vie pourraient être qualifiés de « tremplins » vers, par exemple, un statut de type « accompagnement à domicile ». Une évaluation régulière des compétences acquises, tout comme de celles susceptibles d'être améliorées, sera effectuée chaque année.